



Bettembourg, le 26 mars 2018

Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur les échevins,

Par la présente nous vous prions de bien vouloir porter à l'ordre du jour du conseil communal du vendredi 30 mars 2018 la motion suivante :

MOTION 2

Le conseil communal,

constatant que la finalisation de la rédaction des parties écrite voire graphique du nouveau PAG est imminente ;

connaissant sa volonté de mettre en vigueur l'application de ce nouveau PAG pour le développement urbain de notre commune au plus tard au début d'automne de cette année ;

considérant que nombreux citoyens vont sûrement exprimer des suggestions voire des remarques au projet du nouveau PAG lors des consultations obligatoires du public ;

sachant que dès lors des modifications du projet initial restent possibles ;

considérant que de nouveaux projets immobiliers à cheval sur le PAG existant et le nouveau PAG pourront nuire à l'aspect des rues, quartiers et villages de notre commune,

invite le collège échevinal

à exprimer un moratoire à tout morcellement de terrains et/ou de création nouveaux PAP pendant cette phase administrative de mise en vigueur, afin d'éviter d'hypothéquer définitivement le développement urbanistique harmonieux recherché par le nouveau PAG.

Veillez recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Monsieur les échevins, l'expression de nos sentiments très distingués.

Les conseillers de la fraction LSAP

Roby Biwer, Guy Frantzen, Claude Fournel, Sylvie Jansa, Patrick Hutmacher, Marco Estanqueiro